

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 1^{er} JUIN 2023 à 19H30
Salle de l'Envol

En présence de cinquante citoyens et deux invités, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée.

Après les salutations d'usage il remercie les citoyens présents, nomme MM Fernand Roudit et Pascal Delmatti scrutateurs, excuse quelques personnes et rappelle l'ordre du jour.

1. Protocole de la dernière assemblée primaire

- Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 1^{er} décembre 2022.

Par quarante-six voix pour et quatre abstentions, celui-ci est approuvé.

2. Comptes 2022 de la municipalité

- Lecture en commentaires

Le président Thurre informe les citoyens que les comptes 2022 sont bouclés pour la 1^{ère} fois sur la base du Modèle Comptable Harmonisé II. Les chiffres 2021 présentés en comparaisons des présents comptes sont justifiés mais ne sont pas à l'identique du fascicule comptable de l'année précédente.

Puis le président et le caissier commentent les différents tableaux présentés à l'assemblée.

Les comptes 2022 de la municipalité bouclent avec des investissements nets de Fr. 4'834'944.42, un bénéfice de Fr. 19'354.65 et un capital propre de Fr. 8'800'036.34 comprenant des avances aux financements spéciaux de Fr. 693'462.46 et une réserve de politique budgétaire de Fr. 650'000.-.

L'assemblée intervient avec les questions suivantes :

- Est-ce que le dépassement du crédit d'engagement lié à la salle de l'Envol est justifié ? Il lui est répondu que la réalisation de cet ouvrage a connu des mauvaises surprises et que des recettes doivent encore être enregistrées.
- Pourquoi la dépense « réceptions officielles » est à Fr. 1'390.- en regard d'un budget à Fr. 20'000.- ? Le président Thurre répond qu'il n'y a que très peu de réception en 2022.
- Ou peut-on trouver dans les comptes la dépense liée à l'activité « Null Stern » ? Le président Thurre répond que dans le dicastère « Tourisme » on trouve une charge de Fr. 122'788.57 et une recette de Fr. 58'337.50. L'activité « Null Stern » se trouve dans cette rubrique qui comporte toutes les actions touristiques menées par la commune à la sortie du covid alors que les Bains de Saillon étaient fermés.

- Rapport du réviseur des comptes

M. Daniel Murisier de la Fiduciaire Dini & Associés SA lit les conclusions de leur rapport de révision qui recommandent l'approbation des comptes.

- Adoption

Par quarante-huit voix pour et deux abstentions, l'assemblée primaire adopte les comptes 2022 de la municipalité.

3. Règlement « Saillon Grand Cru » : modifications

Le président Thurre informe l'assemblée de la volonté de la commission Grand Cru d'apporter des modifications au règlement communal. Ces modifications portent sur les méthodes de culture et sur le financement. Il est précisé que ce règlement ne concerne que les vigneron·ne·s proposant des vins au Grand Cru et que ce service communal est un service autofinancé. Il n'y aura donc aucune conséquence financière pour les citoyens.

A l'article 5, lettre f, il y a lieu de remplacer « Les parcelles Grand Cru doivent être enregistrées au réseau agro-environnemental de Saillon (RAE) ». Par « Les parcelles Grand Cru *peuvent* être enregistrées au réseau agro-environnemental de Saillon (RAE) ».

A l'article 21, Financement, il y a lieu :

- Au premier paragraphe de fixer à Fr. 150.-, anciennement Fr. 300.-, la contribution annuelle minimale pour les surfaces inscrites en Grand Cru.
- Au deuxième paragraphe de fixer à Fr. 350.-, anciennement Fr. 700.-, la contribution annuelle minimale pour les bouteilles commercialisées en Grand Cru.

- Approbation

L'assemblée primaire approuve à l'unanimité les modifications du règlement « Saillon Grand Cru » telles que proposées par le conseil municipal.

4. Divers

Le président ouvre les divers en informant que la veille une rencontre avec les aînés de soixante ans et plus a été organisée avec le concours de Pro Senectute dans le but d'analyser leurs besoins. Il remercie l'association des bénévoles de Saillon qui a participé activement à cette rencontre.

Le vice-président Tramaux informe l'assemblée de

- l'avancement des travaux de l'aménagement de la Rue de la Sarvaz ;
- la fermeture de la route de Sinlio a dû être fermée en raison d'un effritement de la structure soutenant le virage n° 5 ;
- l'avancement du dossier de validation d'un périmètre de protection des eaux souterraines ;
- la nomination d'un technicien communal qui entrera en fonction le 1^{er} septembre 2023 en collaboration avec notre technicien communal Pascal Panchaud qui prendra sa retraite en 2024.

Le conseiller Roduit rassure les citoyens en leur communiquant que les intercommunalités, tant avec la Police Intercommunale des Deux Rives qu'avec le Centre de Secours Incendie, fonctionnent à satisfaction. Il annonce la création d'un poste intercommunal de chargé de sécurité pour les contrôles de bâtiments publics.

La conseillère Roduit Thurre informe les citoyens de la dissolution de la Société de Développement avec reprise de l'activité touristique par la commune avec la nomination d'une manager du tourisme qui prendra ses fonctions au 1^{er} août 2023. Pour la gestion de ce secteur d'activité, un règlement communal est en cours de préparation et sera soumis à l'assemblée primaire lors d'une prochaine séance.

Le conseiller Lalain annonce, qu'après deux ans de séances de préparation avec différentes commissions, le premier coup de pioche pour la construction de la nouvelle nurserie, crèche et UAPE est imminent. La mise en chantier débutera le 5 juin 2023 et les premiers importants travaux qui consistent à la pose de deux cents colonnes ballastées devraient intervenir le 19 juin 2023 pour une durée de deux semaines.

Puis les citoyens interviennent dans les divers :

- Il est indiqué à une citoyenne que le trafic sur la place de parc de « La Lyre » sera perturbé durant les travaux de la nouvelle nurserie, crèche et UAPE et a un autre citoyen qu'il sera toujours interdit de circuler sur le chemin des écoliers.
- Toujours en lien avec ces travaux, il est encore indiqué qu'un relevé des bâtiments voisins a été effectué en prévision d'éventuels dégâts suite à la pose des colonnes ballastées.
- Un citoyen demande si les analyses de l'eau potable sont toujours publiques. Il lui est répondu que ces informations se trouvent sur le site internet de la commune et que les analyses sont encore plus poussées que par le passé.
- Le conseil prend note de la demande d'un citoyen que la population soit informée lors du traitement de l'eau. En effet, la présence de chlore dans l'eau pourrait altérer le vin lors de mises en bouteilles.
- Un citoyen propose de régler la problématique du camping sauvage à travers le règlement du tourisme à élaborer. Il lui est répondu que le règlement de police règle déjà cette problématique. Toujours en lien avec le camping sauvage, il est indiqué qu'une tolérance d'une nuit est acceptée sur le territoire public. Pour ce qui est des propriétés privées, notamment celles des Bains de Saillon, l'intervention policière n'est pas légale.
- A la demande d'un citoyen de la position communale sur la fusion, il est répondu que notre commune fait sa propre réflexion et se refuse à être mise sous pression par les voisines.
- Le conseil entend la demande citoyenne de traiter l'augmentation du trafic urbain dans la zone agricole, notamment par le passage par le Pont des Chasseurs.
- A la demande d'une citoyenne il lui est indiqué que l'administration ne remettra aucun ancien procès-verbal d'assemblée primaire à un privé en l'absence d'une justification légale de les obtenir.

Après ces quelques divers, le président présente l'évolution de notre population tout en levant cette assemblée primaire.

Il est 21h00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc